Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 022-212203277-20260702-DELIB_202607_07-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 JUILLET 2026 n°7

L'an DEUX MIL VINGT-SIX le DEUX JUILLET à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Olivier JAVAUDIN, Maire,

Nombre de membres en exercice : **19**
Nombre de membres présents : **17**

PRESENTS :
M. Olivier JAVAUDIN, Mme Nicole LEMUE, Mme Stéphanie BOTREL, M. Jacques GUILLEMANT, Mme Isabelle MORANT, M. Gaël ROBERT, M. Michel COQ, Mme Anne-Laure LEGENTIL, M. Philippe BRENELIERE, M. François GRAIGNIC, Mme Séverine CARLIER, M. Jean-Pierre HENAFF, M. Sébastien AUBIN, Mme Priscilla MARGELY, Mme Floriane RAGOT-MAIGNAN, M. Michel FROMONT, Mme Marie-Claude DUPAU,

EXCUSES :
M. Loïc LORRE ayant donné procuration à Mme Marie-Claude DUPAU,
Mme Céline MARTIN AGISSON ayant donné procuration à M. Michel FROMONT,

Mme Isabelle MORANT a été désignée **secrétaire de séance**

Convocation du 26 juin 2026

7-MOTION POUR LA PRESERVATION DES URGENCES DE L'HOPITAL DE DINAN

Considérant *que l'hôpital de Dinan couvre un bassin de vie de plus de 100 000 habitants sur le pays de Dinan et la Côte d'Emeraude, sans compter sur l'affluence touristique non négligeable en période estivale,*

Considérant *que le service des urgences est la porte d'entrée principale pour les patients en situation critique 24H/24, 7 jours sur 7,*

Considérant *que toute réduction d'activité ou fermeture nocturne entraînerait une dégradation de l'offre de soins de proximité ainsi qu'un allongement des délais d'accès aux soins et un transfert de patients vers Saint-Malo, Saint-Brieuc ou Rennes, soit plus de 30 min dans certain cas,*

Considérant *que cet allongement met en danger la vie de certains patients,*

Considérant *l'engagement quotidien des équipes médicales et paramédicales malgré les tensions sur les effectifs,*

Ainsi, et

Considérant *tous ces éléments, le Conseil municipal de ST SAMSON SUR RANCE* **à l'unanimité** *souhaite, par la présente motion :*

- ***Réaffirmer*** *son attachement indéfectible au maintien d'un service d'urgences 24H/24h à l'Hôpital de Dinan, service de proximité indispensable,*
- ***S'opposer*** *à toute fermeture, réduction d'horaires ou déclassement de service des urgences de Dinan*
- ***Réaffirmer*** *que le 1er Octobre 2026 comme date de réouverture des urgences nocturnes de Dinan n'est pas négociable,*

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 022-212203277-20260702-DELIB_202607_07-DE

- ***Demander*** *à l'Agence régionale de Santé (ARS) de Bretagne, au ministère de la Santé et au Gouvernement de garantir les moyens humains, financiers et matériels nécessaires au fonctionnement pérenne des urgences,*

- ***Charger*** *Monsieur le Maire de transmettre cette motion à l'A.R.S. Bretagne, à Monsieur le préfet des côtes d'Armor aux députés et sénateurs du département, à la Directrice de Centre Hospitalier de Dinan et à la presse locale.*

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

La secrétaire de séance
Mme Isabelle MORANT

Le Maire,
Olivier JAVAUDIN

MAIRIE DE SAINT-SAMSON-SUR-RANCE * (Côtes d'Armor) *